

MAIRIE DE MOUREUILLE

AIDE AUX FAMILLES

Participation aux frais d'adhésion à une association culturelle ou sportive réservée aux jeunes domiciliés dans la commune

- Règlement -

Dans le but de favoriser l'accès des jeunes de la commune à des activités culturelles et sportives, le Conseil municipal a décidé de prendre en charge les frais d'adhésion ou de licences dans une association selon les modalités suivantes :

BENEFICIAIRES :

Tout jeune (fréquentant la maternelle à la terminale), âgé de moins de 19 ans au 31 décembre de l'année en cours, ayant son domicile dans la commune **depuis plus de 6 mois**, qui adhère à une association culturelle ou sportive quel qu'en soit le siège social.

MONTANT DE L'AIDE :

Aide annuelle unique de **30** euros sans pouvoir dépasser le montant des frais d'adhésion.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DEMANDES :

15/11/2025

PIECES A PRODUIRE :

- demande de versement de l'aide valant attestation sur l'honneur
- attestation **signée et tamponnée** de l'association à laquelle le jeune a adhéré (le montant de l'adhésion doit être indiqué)
- preuve du domicile à MOUREUILLE (quittance de loyer, EDF, téléphone, etc....). En cas de litige, le domicile fiscal du parent ayant à charge l'enfant sur sa déclaration de revenus sera pris en compte.
- certificat de scolarité pour tout jeune de plus de 16 ans
- copie du livret de famille (pour les parents non mariés)
- RIB

**DEMANDE D'AIDE AUX LICENCES OU AUX ADHESIONS DANS UNE
ASSOCIATION SPORTIVE OU CULTURELLE**

Date :

Nom et Prénom de l'adhérent (e) :

Date de naissance :

Je soussigné (e), M. Mme. Mlle.....

Sollicite l'aide aux familles pour l'adhésion de mon enfant à l'association :

.....

Certifie que mon enfant est domicilié à MOUREUILLE, à l'adresse
suivante :.....

Signature du père ou de la mère

Pièces à joindre au dossier : date limite de dépôt : 15/11/2025

- Attestation de **paiement** délivrée par l'association à laquelle le jeune (moins de 19 ans au 31 décembre de l'année en cours) a adhéré
- Preuve du domicile à MOUREUILLE depuis plus de 6 mois (quittance loyer – EDF – téléphone – etc.)
- Pour les plus de 16 ans : certificat de scolarité
- Copie du livret de famille (pour les parents non mariés)
- RIB pour virement de l'aide